

En ligne tous les mercredis

20 mai 2015

**LA VIE ECONOMIQUE**

- [La croissance française plus haute que prévu au premier trimestre](#)
- [Sapin prédit une croissance supérieure à 1 % en 2015](#)
- [Loi Macron au Sénat : une victoire pour la grande distribution ?](#)
- [Quelles sont les entreprises qui exportent le plus ?](#)
- [Trading en ligne : voici les sites où il ne faut surtout pas aller](#)

**COTISATIONS SECURITE SOCIALE**

- [Cmu-c : 5,2 millions de bénéficiaires](#)
- [CMU : pour dénicher les fraudeurs, la Sécu va contrôler... les comptes bancaires](#)
- [Marisol Touraine veut un régime universel de Sécurité sociale](#)
- [ROSP « génériques » : 6 058 euros en moyenne par officinal](#)
- [« Non substituable », sanctions en vue : un médecin se voit réclamer une pénalité de 484 euros](#)
- [Le marché de la complémentaire santé atteint 33 milliards d'euros](#)

**FISCALITE**

- [Michel Sapin exclut toute fusion entre impôt sur le revenu et CSG](#)

**LA VIE DES ENTREPRISES**

- [Relations entre distributeurs et fournisseurs : Système U assigné en justice](#)
- [LVMH : le salaire de patron du CAC 40 d'Antoine Arnault](#)
- [La Société Générale savait ce que faisait Kerviel, selon une source policière](#)
- [Mistral : Paris et Moscou en désaccord sur le montant du remboursement](#)
- [IBM France taille encore dans ses effectifs : 345 suppressions de postes, sans licenciement](#)

**OPINIONS/VIE POLITIQUE**

- [Marc Touati, président du cabinet de conseil économique ACDEFI : Croissance, "Le gouvernement aurait tort de crier victoire trop vite"](#)
- [Valls : « Nous sommes en train d'obtenir des résultats »](#)

**LIVRES/REVUES DIVERSES**

- [Guérir la France, la thérapie de choc, Marc Touati](#)

**Qu'est-ce que Le.Crible ?**

**Le.Crible** se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale. Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● La croissance française plus haute que prévu au premier trimestre

Le 13/05/15, l'Insee a annoncé que, pour le premier trimestre 2015, la croissance française avait atteint 0,6 %, dépassant ses prévisions (+ 0,4 %). C'est le meilleur score depuis le printemps 2013 (+ 0,7 %). **Michel Sapin, ministre des Finances** : « *Un premier chiffre très encourageant* ». **Les raisons de cette hausse** : **01)**- La baisse des prix du pétrole ; **02)**- Une augmentation de la consommation des ménages (+ 0,8 %) et des stocks des entreprises. On notera cependant qu'au niveau de **l'investissement total**, la baisse se poursuit (- 0,2 %, après - 0,4 % au quatrième trimestre 2014). L'Insee précise que l'investissement des entreprises, moteur très attendu pour une croissance durable, « *progresses à peine* » (+ 0,2 %, après - 0,1 %). L'investissement des ménages (achats de logement, travaux importants...), pour sa part, continue de baisser (- 1,4 %, après - 1,1 %). Quant à l'investissement des administrations publiques, il augmente de 0,3 % (après - 0,3 % au quatrième trimestre 2014). De son côté, le Fonds monétaire international (FMI) a revu à la hausse, à la mi-avril, ses prévisions de croissance pour l'Hexagone, avec 1,2 % cette année, contre 0,9 % précédemment.

<http://www.la-croix.com/Actualite/Economie-Entreprises/Economie/La-croissance-francaise-plus-haute-que-prevu-au-premier-trimestre-2015-05-13-1311865?xtor=EPR-9-%5B1300836678%5D>

(Source : [www.la-croix.com](http://www.la-croix.com) du 13/05/2015, avec AFP)

### ● Sapin prédit une croissance supérieure à 1 % en 2015

Réagissant aux chiffres communiqués par l'Insee sur la croissance française (0,6 % au premier trimestre 2015), **M. Sapin**, ministre des Finances, a déclaré le 15/05/15 sur RMC et BFM : « *[La croissance française sera] à plus de 1 % à la fin de l'année [2015, c'est-à-dire supérieure à l'hypothèse sur laquelle le gouvernement a travaillé pour élaborer le budget]. [...] Je prends ce 1 % comme un plancher, c'est le seuil sur lequel nous nous appuyons pour continuer, approfondir, rebondir. [...] L'année dernière, 2014, qui était une très mauvaise année [...], c'était 0,2 %. C'est tout petit, petit* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/sapin-predit-une-croissance-superieure-a-1-en-2015-13-05-2015-1928158\\_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150513](http://www.lepoint.fr/economie/sapin-predit-une-croissance-superieure-a-1-en-2015-13-05-2015-1928158_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150513)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 13/05/2015)

[Retour au sommaire](#)

### ● Loi Macron au Sénat : une victoire pour la grande distribution ?

Le 12/05/15, le Sénat se prononçait sur la loi Macron. Il a « *supprimé ou modifié la majorité des dispositions du texte de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques relative à l'organisation de la distribution de biens de consommation* ». Plutôt à l'avantage des grandes enseignes, juge **La Tribune**. Si, en effet, le débat s'est focalisé dans la presse sur le travail le dimanche, bien d'autres points étaient en discussion. **01)**- La hausse de 50 % de la taxe sur les surfaces commerciales a été supprimée. **02)**- Les sanctions en cas de fraude ont été abaissées. Prévues pour atteindre un plafond de 5 % du chiffre d'affaires réalisé dans l'Hexagone par la société condamnée, elles ont été réduites à 1 %. **03)**- L'encadrement des négociations décidé par la loi Hamon est supprimé pour les grossistes. **04)**- La notion de dépendance économique a été précisée par les sénateurs. La FEEF, représentant les PME du secteur, avait trouvé la définition de dépendance économique trop floue. Le risque en découlant était de « *bloquer l'accès des PME et TPE aux linéaires* ». La nouvelle définition, d'après **La Tribune** : « *Le Sénat a modifié le texte, précisant que cette dépendance était caractérisée quand une rupture de contrat risquait de compromettre le maintien de l'activité du premier. Ou que le fournisseur ne pouvait remplacer ces commandes dans des délais raisonnables* ». **05)**- Les pouvoirs de l'Autorité de la concurrence ont été « *rabotés* ». Si le Sénat a maintenu la disposition permettant à l'Autorité de la Concurrence d'enjoindre aux sociétés détenant une part de marché supérieure à 50 % de céder des établissements, il en a modifié la procédure. **La Tribune** : « *Le nouveau texte dispose que la procédure "ne peut être ouverte à l'encontre d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises issu d'une opération de concentration ayant donné lieu à une autorisation de l'Autorité de la concurrence* ». D'autre part, le Sénat prévoit un

délai de trois ans minimum. **06)**- La distribution des invendus aux associations qui en font la demande est autorisée pour éviter le gaspillage alimentaire.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/distribution/loi-macron-au-senat-une-victoire-pour-la-grande-distribution-476130.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150514](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/distribution/loi-macron-au-senat-une-victoire-pour-la-grande-distribution-476130.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150514)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 14/05/2015, Marina Torre)

### ● **Quelles sont les entreprises qui exportent le plus ?**

Le classement suivant a été établi par les Douanes. **Les entreprises qui exportent le plus sont** : en premier, Airbus et sa filiale opérationnelle Airbus Opérations (avions et satellites), les deux situées en Midi-Pyrénées ; suivent les constructeurs d'automobiles groupe PSA et Renault, le laboratoire pharmaceutique Sanofi, le constructeur aéronautique et spatial SNECMA, Total, Louis Vuitton, ArcelorMittal, Schneider Electric, Dassault Aviation (qui devrait progresser sérieusement dans le classement en 2015 grâce aux contrats signés avec l'Egypte, l'Inde et le Qatar), Esso, le groupe Réseau de transport d'électricité (RTE), filiale d'EDF. Les Douanes notent **une énorme disparité géographique** : sur les entreprises citées ci-dessus, seule Airbus n'est pas située en Île-de-France. D'une manière générale, 24 des 50 plus gros exportateurs français sont franciliens, du moins en ce qui concerne leur siège social. Il y a peu d'entreprises exportatrices d'envergure en province. **Trois régions placent deux entreprises dans les 50 exportateurs les plus importants** : le Nord-Pas-de-Calais, avec le bioraffineur Roquette Frères, au 32e rang, et Décathlon (41), Rhône-Alpes avec Renault Trucks (25) et Sanofi Pasteur (38), et la Provence-Alpes-Côte d'Azur avec Petroneios Manufacturing France (raffinage du pétrole, 29) et Eurocopter (30). **Les régions qui classent une entreprise dans ce classement** : Le Centre, avec le laboratoire Pfizer (47), la Poitou-Charentes avec Hennessy (49), l'Aquitaine avec Transport Infrastructures Gaz (transport par conduite, 40), la Champagne-Ardenne, avec MSCS (Moët et Chandon, 44), l'Alsace avec Société d'affrètement et de transit (19) et l'Auvergne avec Michelin (20). Depuis 2000, année qui comptait 131 809 entreprises exportatrices, le nombre de ces dernières ne cesse de baisser. En 2014, les Douanes en ont recensé 120 998. Si l'on compare avec nos voisins immédiats, l'Allemagne compte 310 000 entreprises exportatrices, l'Italie 210 000. **La Tribune** : « *La réforme territoriale, qui donnera naissance à des régions plus fortes dans le domaine économique, pourra-t-elle favoriser l'émergence de ces champions locaux ? C'est l'un de ses objectifs principaux* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/quelles-sont-les-entreprises-qui-exportent-le-plus-475505.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150514](http://www.latribune.fr/economie/france/quelles-sont-les-entreprises-qui-exportent-le-plus-475505.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150514)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 14/05/2015, Fabien Piliu)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Trading en ligne : voici les sites où il ne faut surtout pas aller**

Le 18/05/15, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié une liste de 223 sites internet non autorisés « *proposant du trading d'option binaire* ». Pour chacun de ces sites, en effet, aucun prestataire de services d'investissement autorisé n'a pu être clairement identifié. **Les options binaires, qu'est-ce que c'est ? Challenges** : « *[Ce] sont des instruments financiers, pouvant générer des profits ou des pertes, selon la réalisation ou la non réalisation d'une condition à l'expiration de l'option* ». Les plaintes de particuliers auprès de l'AMF, concernant ces sites proposant de faire du trading d'option binaire, mais aussi sur le marché des changes (Forex), ont presque doublé en un an (1 293 en 2014, après 666 en 2013). Depuis trois ans, le nombre des saisines auprès du médiateur de l'AMF a triplé. L'indemnisation des épargnants varie entre 218 euros et 53 000 euros. La valeur moyenne est de 9 730 euros. Beaucoup de ces sites sont basés à Chypre. **Nathalie Lemaire**, directrice des relations avec les épargnants de l'AMF, le 8 avril dernier : « *La publicité est extrêmement racoleuse et incitative. On nous presse de communiquer nos coordonnées bancaires, on reçoit aussi une avalanche de textos, de mails, pour nous inciter à "trader". L'aspect addictif est très important avec, par exemple, la publication de classements complexes qui identifient ceux qui ont gagné le plus d'argent. On peut aussi "trader" sans justifier de notre identité. C'est également le parcours du combattant pour récupérer les fonds* ». **L'AMF** a demandé au ministre des Finances, M. Sapin, « *d'interdire la publicité en ligne sur les produits financiers extrêmement risqués* ». Elle a aussi demandé à la justice « *la*

fermeture des sites les plus toxiques qui proposent leurs services en France ». Cela a déjà été fait par le tribunal de grande instance de Paris pour quatre sites.

→ **La liste noire des 223 sites (en fin d'article) :**

[http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20150518.CHA5892/trading-voici-les-sites-dangereux-a-eviter.html?cm\\_mmc=EMV- -CHA- -20150518\\_NLCHAACU18H- -trading-en-ligne-voici-les-sites-a-eviter-a-tout-prix#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150518](http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20150518.CHA5892/trading-voici-les-sites-dangereux-a-eviter.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150518_NLCHAACU18H- -trading-en-ligne-voici-les-sites-a-eviter-a-tout-prix#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150518)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 18/05/2015, Antoine Izambard)

## **COTISATIONS SECURITE SOCIALE**

### ● **Cmu-c : 5,2 millions de bénéficiaires**

Il y a, au 31/12/14, 5,20 millions de bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire (Cmu-c) pour la France entière, tous régimes confondus. C'est une hausse de 6,3 % en un an. La cause de cette hausse ? Le relèvement, au 01/07/13, de 8,3 % des plafonds ouvrant droit à la couverture universelle. Concernant l'ACS (aide pour une complémentaire santé), le nombre de bénéficiaires, en 2014, est de 1,2 million de personnes (+ 3,9 % par rapport à 2013).

<http://www.viva.presse.fr/cmu-c-53-millions-de-beneficiaires-170740>

(Source : [www.viva.presse.fr](http://www.viva.presse.fr) du 07/05/2015, Anne-Marie Thomazeau)

### ● **CMU : pour dénicher les fraudeurs, la Sécu va contrôler... les comptes bancaires**

D'après Le Parisien du 13/05/15, l'Assurance maladie va lancer un plan de contrôle des comptes bancaires des 5,2 millions de bénéficiaires de la Cmu-C. **Le but ?** Débusquer les fraudeurs. **Le Parisien :** « *La Caisse nationale d'assurance maladie a vérifié à titre expérimental les comptes d'un millier de bénéficiaires de la CMU-C, dans quatre caisses, entre 2013 et 2014* ». **Un responsable de la Cnam :** « *Les expérimentations ont révélé des anomalies qui justifient une vérification de plus grande ampleur* ». Pour rappel, les organismes et institutions autorisés à réclamer des relevés de compte aux banques : les Douanes, Tracfin, les caisses de retraite, Pôle emploi, la Répression des fraudes et, exceptionnellement, la Caisse d'allocations familiales (CAF).

[http://www.latribune.fr/economie/france/cmu-pour-denicher-les-fraudeurs-la-secu-va-controller-les-comptes-bancaires-476178.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150514](http://www.latribune.fr/economie/france/cmu-pour-denicher-les-fraudeurs-la-secu-va-controller-les-comptes-bancaires-476178.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150514)

(Sources : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 14/05/2015)

### ● **Marisol Touraine veut un régime universel de Sécurité sociale**

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, a déclaré, lors de la présentation à la presse du programme de la commémoration des 70 ans de la Sécurité sociale, vouloir simplifier l'accès aux soins en allant vers un régime universel de Sécurité sociale. **Mme Touraine :** « *Pour sécuriser les droits sociaux par-delà les parcours professionnels, je souhaite travailler à une simplification radicale de la couverture des soins. Aujourd'hui, chacun peut être couvert en théorie, mais il est parfois compliqué de faire valoir ses droits. [...] J'ai donc décidé d'engager à ce sujet une réflexion qui pourrait déboucher à terme sur un régime maladie universel* ». Pour Mme Touraine, il n'est cependant pas question de remettre en cause la diversité des régimes. Certaines modifications pourraient toutefois être apportées, comme pour la Sécurité sociale étudiante, actuellement en difficulté, et qui « *pourrait être adossée au régime général de Sécurité Sociale* ». A l'ordre du jour également : le financement de la Sécurité sociale. **Christian Eckert, secrétaire d'Etat au Budget :** « *Exonération de cotisations et compensation, [...] place des mutuelles, [...] financement par l'impôt, [...] beaucoup de questions se posent* ». Le Haut Conseil pour le financement de la Sécurité sociale travaille en ce moment sur cette question.

<http://www.viva.presse.fr/marisol-touraine-veut-un-regime-de-securite-sociale-universel-170732>

(Source : [www.viva.fr](http://www.viva.fr) du 06/05/2015, Anne-Marie Thomazeau)

[Retour au sommaire](#)

### ● **ROSP « génériques » : 6 058 euros en moyenne par officinal**

L'Assurance maladie vient de verser aux officinaux la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) des pharmaciens. **Le but de la RSOP ?** Récompenser « *presque exclusivement l'effort de substitution des pharmaciens sur les génériques* ». En 2014, le montant de la RSOP a été, en moyenne, de 6 058 euros par officinal (+ 6 % sur un an).



**Gilles Bonnefond**, président de l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO) : « *La substitution a atteint en 2014 le taux de 85 % et a permis en 6 ou 7 ans d'économiser près de 10 milliards d'euros* ». **La Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF)** : « *[La FSPF] salue une dynamique positive de la diversification de la rémunération [des officinaux. La progression des résultats obtenus sur la substitution] constitue un marqueur fort de la capacité de mobilisation des pharmaciens* ». La FSPF regrette néanmoins « *les retards répétés de l'assurance-maladie dans le paiement de cette rémunération* », initialement prévue pour le début du mois de mars et effectivement payée fin avril). Du coup, la fédération prévient que si les délais pour les autres versements sur objectifs (relatifs à l'asthme et aux AVK) ne sont pas respectés (paiement prévu vers le début juillet), elle n'hésitera pas à demander le paiement d'intérêts de retard, « *dans le respect de la convention nationale pharmaceutique* »

[http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/05/15/rosp-generiques-6-058-euros-en-moyenne-par-officinal\\_755401](http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/05/15/rosp-generiques-6-058-euros-en-moyenne-par-officinal_755401)

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 15/05/2015, Henri de Saint Roman)

### ● « Non substituable », sanctions en vue : un médecin se voit réclamer une pénalité de 484 euros

**La Caisse primaire d'Assurance maladie (Cpam) de Haute-Garonne** a réclamé une pénalité financière de 484 euros à un rhumatologue ayant, selon elle, abusé de la mention « non substituable » (NS) sur les ordonnances délivrées à ses patients. Cette mention signifie qu'un médicament générique ne peut être substitué au médicament princeps. La Cpam a analysé l'activité du médecin sur la période allant du 01/09/13 au 31/12/13. Elle l'accuse d'avoir « *porté sur [ses] prescriptions de médicaments la mention "non substituable" pour des patients pour lesquels cette mention n'était pas justifiée selon le service du contrôle médical, après examen des éléments relatifs à cette exclusion de la possibilité de substitution* ». Un abus qui aurait généré un surcoût de 968,39 euros pour la Sécurité sociale. La Cpam a donc demandé contre le rhumatologue une pénalité « *dont le montant maximum est égal à 50 % des sommes indûment prises en charge* », soit 484,19 euros. Le médecin a un mois pour s'expliquer, et la décision finale ne sera prise « *qu'en dernier recours* » après avoir recueilli l'avis de la commission des pénalités installée au sein de la caisse (où siègent représentants de l'assurance-maladie et des professionnels). C'est la première fois qu'une Cpam « *avance aussi loin dans la procédure de sanctions dans le cadre du dossier "NS"* ». **Dr Marcel Garrigou-Grandchamp**, responsable de la cellule juridique de la Fédération des médecins de France (FMF) : « *Cette histoire n'est que le début de l'énorme paquet de procédures de contrôle d'activité qui menace les médecins dans toute la France* ». **La Cpam de Haute-Garonne** justifie sa démarche par le « *contexte économique actuel [...] tendu [et] la vigilance accrue [nécessaire]* ». De son côté, **la Cnam (caisse nationale d'Assurance maladie)** a déclaré au Quotidien du Médecin que 50 médecins ont, à l'heure actuelle, été rappelés à l'ordre « *pour leur usage excessif du non substituable (avec avertissement sans frais sur le risque de pénalité)* ». Elle a ajouté qu'environ 500 médecins font l'objet d'un contrôle approfondi ; parmi ces médecins, 47 ont vu la procédure déclenchée à leur encontre abandonnée. Enfin, la Cnam signale que l'abus de non substituable coûte 110 millions d'euros par an à la Sécurité sociale.

[http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/05/15/non-substituable-sanctions-en-vue-un-medecin-se-voit-reclamer-une-penalite-de-484-euros\\_755406](http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/05/15/non-substituable-sanctions-en-vue-un-medecin-se-voit-reclamer-une-penalite-de-484-euros_755406)

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 15/05/2015, Anne Bayle-Iniguez, Cyrille Dupuis)

[Retour au sommaire](#)

### ● Le marché de la complémentaire santé atteint 33 milliards d'euros

Un rapport de la Drees (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) révèle qu'en 2013, 33 milliards d'euros de cotisations ont été collectés sur le marché de l'Assurance complémentaire santé en France. Un marché dominé par les mutuelles et qui a dégagé 228 millions d'euros d'excédent (toujours en 2013). En dehors des mutuelles, spécialisées dans la santé, les autres acteurs de ce marché sont les institutions de prévoyance et les sociétés d'assurance (aux activités plus diversifiées). **Viva Presse :**

« Les organismes qui exercent une activité de complémentaire santé sont en moyenne excédentaires en 2013. Ceux-ci respectent également les ratios prudentiels (couverture de la marge de solvabilité et couverture des engagements réglementés) qui leur sont imposés dans le cadre du régime Solvabilité I ».

<http://www.viva.presse.fr/le-marche-de-la-complementaire-sante-atteint-33-milliards-euros-170752>

→ Le rapport 2014 de la Drees : « La situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé » (66 pages) :

[http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_situation\\_financiere\\_oc\\_2014.pdf](http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_situation_financiere_oc_2014.pdf)

(Sources : [www.viva.presse.fr](http://www.viva.presse.fr) du 13/05/2015, Anne-Marie Thomazeau, [www.drees.sante.gouv.fr](http://www.drees.sante.gouv.fr))

## FISCALITE

### ● Michel Sapin exclut toute fusion entre impôt sur le revenu et CSG

Le 17/05/15, **Michel Sapin**, ministre des Finances, s'est exprimé sur BFM TV-RMC-Le Point. Il a déclaré être contre la fusion de l'impôt sur le revenu avec la CSG, qui aurait pour conséquence « l'augmentation des impôts pour la moitié des Français ». **M. Sapin** : « On impose de la même manière le capital et le travail au titre de la CSG comme au titre de l'impôt sur le revenu, [...] c'est une très bonne chose. [Mais] la fusion des deux aujourd'hui, ce serait annoncer l'augmentation des impôts pour la moitié des Français. [...] Une augmentation des impôts, la réponse est non, parce que ça voudrait dire que la CSG augmente pour la moitié des Français. [...] Les Français aujourd'hui, ce qu'ils veulent voir, c'est des baisses d'impôts. [...] Nous les avons stabilisés en 2014. [...] En 2015, ils commencent à baisser ». **M. Sapin** a aussi estimé que le gouvernement avait « trop augmenté les impôts et trop vite ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/michel-sapin-exclut-toute-fusion-entre-impot-sur-le-revenu-et-csg-476746.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150518](http://www.latribune.fr/economie/france/michel-sapin-exclut-toute-fusion-entre-impot-sur-le-revenu-et-csg-476746.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150518)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 18/05/2015)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● Relations entre distributeurs et fournisseurs : Système U assigné en justice

Le 12/05/14, **Système U**, enseigne de distribution alimentaire, a été assignée par Bercy pour « déséquilibre significatif ». Bercy, en effet, soupçonne Système U d'avoir imposé à certains de ses fournisseurs « des clauses contractuelles à [son] seul bénéfice ». **Intermarché** a été assigné pour la même raison en début d'année. Dans un communiqué, **Système U** a réagi dans ces termes : « [Le ministère des Finances reproche à Système U] d'avoir négocié des baisses tarifaires postérieurement au 28 février 2014, date de conclusion des conventions annuelles, pour en faire bénéficier les consommateurs [comme le reconnaissent les pouvoirs publics dans l'assignation] et assurer ainsi la compétitivité de ses points de vente. [...] Système U [...] s'interroge sur le sens de cette démarche, [et] annonce dès maintenant sa volonté de contester l'ensemble des griefs qui lui sont notifiés ».

[http://www.lepoint.fr/economie/relations-entre-distributeur-et-fournisseurs-systeme-u-assigne-en-justice-12-05-2015-1927893\\_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150512](http://www.lepoint.fr/economie/relations-entre-distributeur-et-fournisseurs-systeme-u-assigne-en-justice-12-05-2015-1927893_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150512)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 12/05/2015, Béatrice Parrino)

[Retour au sommaire](#)

### ● LVMH : le salaire de patron du CAC 40 d'Antoine Arnault

Le 15/05/15, Mediapart a affirmé qu'Antoine Arnault, en cumulant sa rémunération de dirigeant de la firme Berluti à celle de consultant de LVMH, gagnerait 1,4 million d'euros par an. Antoine Arnault est le fils de Bernard Arnault, PDG et actionnaire de référence de LVMH. Cette rémunération classe Antoine Arnault parmi les patrons du CAC 40 les mieux payés, aux côtés de Stéphane Richard, patron d'Orange (1,318 million d'euros) et Jean-Paul Herteman, patron de Safran sur le départ (1,577 million d'euros). Bernard Arnault, lui, se classe au 5<sup>ème</sup> rang des rémunérations des patrons du CAC 40. Dans le détail, Antoine Arnault touche 750 000 euros par an (+ 70 % en 4 ans) comme patron de Berluti ; et 560 000 euros brut par an comme consultant à temps partiel pour LVMH. **Mediapart** : « Il a d'abord exercé ses talents de consultant gratuitement pendant un an et demi, avant de décrocher mi-2013 son contrat à 560 000 euros. [...] Depuis 2010, il est aux manettes de la maison

centenaire Berluti. Son chiffre d'affaires a triplé entre 2011 et 2013 mais les pertes cumulées atteignent désormais 76 millions d'euros ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150515.CHA5844/lvmh-un-salaire-de-patron-du-cac-40-pour-antoine-arnault.html?cm\\_mmc=EMV-\\_-CHA-\\_-20150515\\_NLCHAACU18H-\\_-lvmh-un-salaire-de-patron-du-cac-40-pour-le-fils-de-bernard-arnault#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150515](http://www.challenges.fr/entreprise/20150515.CHA5844/lvmh-un-salaire-de-patron-du-cac-40-pour-antoine-arnault.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150515_NLCHAACU18H-_-lvmh-un-salaire-de-patron-du-cac-40-pour-le-fils-de-bernard-arnault#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150515)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 15/05/2015)

### ● **La Société Générale savait ce que faisait Kerviel, selon une source policière**

Le 15/05/15, Mediapart a déclaré que Nathalie Le Roy, commandante de police en charge de l'enquête sur les pertes de Société Générale début 2008, avait été auditionnée par le juge d'instruction Roger Le Loire. Lors de son audition, **Mme Le Roy** aurait affirmé que plusieurs dirigeants de la banque étaient au courant de ce que faisait Jérôme Kerviel. Elle cite notamment un témoin qui lui a assuré que « *l'activité de Jérôme Kerviel était connue* », et qu'il avait lui-même alerté sa hiérarchie en avril 2007. Selon **Mediapart**, Mme Le Roy aurait dit au juge Le Loire : « *A l'occasion des différentes auditions et des différents documents que j'ai pu avoir entre les mains, j'ai eu le sentiment puis la certitude que la hiérarchie de Jérôme Kerviel ne pouvait ignorer les positions prises par ce dernier* ». Suite aux révélations de Mme Le Roy, **Jérôme Kerviel**, condamné à 5 ans d'emprisonnement dont 3 ferme pour abus de confiance, manipulations informatiques, faux et usage de faux, a saisi, la semaine dernière, la Commission d'instruction de la Cour de révision et de réexamen des condamnations pénales pour obtenir l'annulation de sa condamnation pénale et un nouveau procès en révision. **Pour rappel**, un procès civil est programmé du 20 au 22 janvier 2016. **Son but ?** Déterminer la répartition des responsabilités dans les pertes subies par Société Générale, cette dernière ayant « *reconnu avoir failli sur le plan des contrôles* ».

[http://www.liberation.fr/economie/2015/05/17/la-societe-generale-savait-ce-que-faisait-kerviel-selon-une-source-policiere-1311331?xtor=EPR-450206&utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=quot](http://www.liberation.fr/economie/2015/05/17/la-societe-generale-savait-ce-que-faisait-kerviel-selon-une-source-policiere-1311331?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot)

[http://www.lepoint.fr/justice/kerviel-saisit-la-commission-de-revision-18-05-2015-1929293\\_2386.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20150519](http://www.lepoint.fr/justice/kerviel-saisit-la-commission-de-revision-18-05-2015-1929293_2386.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20150519)

(Sources : [www.liberation.fr](http://www.liberation.fr) du 17/05/2015, AFP, [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 19/05/2015, AFP)

### ● **Mistral : Paris et Moscou en désaccord sur le montant du remboursement**

La France et la Russie ont du mal à se mettre d'accord sur l'annulation de la vente des navires Mistral. La France se dit prête à rembourser près de 785 millions d'euros, à condition qu'elle puisse revendre ensuite les Mistral à un autre acheteur. La Russie, elle, demande une indemnisation de 1,163 milliard d'euros. Pour rappel : la France n'a pas livré les deux Mistral à la Russie en raison de l'implication de cette dernière dans le conflit ukrainien, où elle soutiendrait les séparatistes pro-russes de l'Est de l'Ukraine par la fourniture d'armes et l'envoi de troupes régulières dans la région. Ce que nie Moscou.

[http://www.challenges.fr/transports-et-defense/20150515.CHA5827/mistral-la-france-propose-a-la-russie-une-rupture-de-contrat.html?cm\\_mmc=EMV-\\_-CHA-\\_-20150515\\_NLCHAACU18H-\\_-mistral-la-france-suggere-a-la-russie-de-resilier-le-contrat#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150515](http://www.challenges.fr/transports-et-defense/20150515.CHA5827/mistral-la-france-propose-a-la-russie-une-rupture-de-contrat.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150515_NLCHAACU18H-_-mistral-la-france-suggere-a-la-russie-de-resilier-le-contrat#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150515)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 15/05/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● **IBM France taille encore dans ses effectifs : 345 suppressions de postes, sans licenciement**

Le 13/05/15, la **direction d'IBM France** a confirmé la suppression de 345 postes. Cette information avait d'abord été fournie par la CGT le 07/05/15. La direction a affirmé à l'AFP qu'il n'y aurait pas de licenciements et que la réduction d'effectifs « *s'appuiera essentiellement sur des mesures de fin de carrière* ». Le syndicat Unsa, de son côté, affirme que ces suppressions de postes ne seraient qu'une étape d'un plan triennal (2015-2017). **L'Unsa** : « *Compte tenu des prévisions d'embauches annoncées, l'UNSA IBM estime qu'il faudra procéder à des départs d'environ 1 500 personnes pour atteindre l'objectif de 929 suppressions de postes et que le PDV 2015 n'est qu'une toute petite étape du processus* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/ibm-france-taille-encore-dans-ses-effectifs-345-suppressions-de-postes-sans-licenciement-476180.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20150514](http://www.latribune.fr/economie/france/ibm-france-taille-encore-dans-ses-effectifs-345-suppressions-de-postes-sans-licenciement-476180.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20150514)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 14/05/2015)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

### ● Marc Touati, président du cabinet de conseil économique ACDEFI : Croissance, "Le gouvernement aurait tort de crier victoire trop vite"

Marc Touati, président du cabinet de conseil économique ACDEFI, s'est exprimé dans L'Expansion. Sur la croissance (0,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre selon l'Insee) : « Ce chiffre est à prendre avec des pincettes. L'année dernière, l'Insee avait fini par revoir l'ensemble de ses prévisions trimestrielles à la baisse. Le chiffre de 0,6 % risque donc d'être révisé lui aussi. Le gouvernement aurait donc tort de crier victoire trop vite. D'autant plus que ce chiffre est surtout une correction de la faiblesse des années précédentes. [...] Par ailleurs, sur les 0,6 %, 0,5 point s'explique par la formation de stocks qui est simple variable d'ajustement. Hors stock, la "vraie croissance" est de 0,1 %. Enfin, ce chiffre s'explique par l'alignement des planètes : baisse des matières premières et du pétrole, baisse de l'euro, baisse des taux d'intérêt. Autrement dit, trois éléments exogènes à la politique économique française ». Une telle croissance durera-t-elle ? Non, ça ne devrait pas continuer, explique **M. Touati**. Pourquoi ? Parce que les cours de l'euro et du pétrole « sont en train de s'inverser ». D'autre part, parce que « si l'on regarde les indicateurs avancés de l'économie française, ça repart à la baisse dès le deuxième trimestre ». Va-t-on créer des emplois, demande L'Expansion ? **M. Touati** : « J'aimerais vous dire oui mais malheureusement non. Pour faire baisser le chômage, il faut entre 1,5 et 2 points de croissance pendant neuf mois. Dans cette hypothèse donc, le chômage ne commencerait à baisser qu'à partir de l'automne prochain. Mais pour maintenir ce rythme, il faut David Copperfield, on ne peut pas faire autrement ! Ou alors, il faut faire des réformes structurelles : baisser les impôts pour tout le monde, entreprises comme particuliers, réduire les charges et baisser la dépense publique ».

[http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/croissance-le-gouvernement-aurait-tort-de-crier-victoire-trop-vite\\_1679816.html](http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/croissance-le-gouvernement-aurait-tort-de-crier-victoire-trop-vite_1679816.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 13/05/2015)

### ● Valls : « Nous sommes en train d'obtenir des résultats »

Le 18/05/15, le premier ministre, **M. Valls**, s'est exprimé sur France Culture. **Sujet ?** Les chiffres sur la croissance publiés par l'Insee : « [Le pays est] en train de sortir progressivement des difficultés économiques. [...] Il faut conforter cette croissance pour toute l'année pour que nous ayons un rythme de croissance autour ou à plus de 1,5 % à la fin de l'année, parce que c'est le chiffre qui nous permet de faire baisser le chômage. [...] Nous sommes en train d'obtenir des résultats. Mais les Français ne le verront, cette politique ne sera totalement crédible, que quand le chômage baissera ». M. Valls a également précisé qu'il ferait « de nouvelles propositions [concernant] l'embauche dans les PME et dans les toutes petites entreprises ». **Quand ?** Au mois de juin. **M. Valls** : « L'obsession qui est la nôtre, c'est de faire baisser le chômage ». **Le Point** : « Ces propositions seront annoncées dans le cadre d'une conférence thématique portant sur une réforme du contrat de travail pour les petites entreprises. D'après le ministère de l'Économie, ces mesures seront retranscrites dans les textes existants, qui sont actuellement en discussion au Parlement ».

[http://www.lepoint.fr/politique/valls-nous-sommes-en-train-d-obtenir-des-resultats-18-05-2015-1929123\\_20.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150518](http://www.lepoint.fr/politique/valls-nous-sommes-en-train-d-obtenir-des-resultats-18-05-2015-1929123_20.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150518)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 18/05/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

## LIVRES/REVUES DIVERSES

### ● Guérir la France, la thérapie de choc, Marc Touati

→ **Présentation de l'éditeur** : « Après ses trois derniers livres "Krach, boom... et demain ?", "Quand la zone euro explosera" et "Le Dictionnaire terrifiant de la dette", l'économiste Marc Touati monte une nouvelle fois au créneau pour présenter ses solutions de sortie définitive d'une crise qui n'en finit plus et qui menace désormais les fondements de la société française. Selon lui, il ne nous reste plus beaucoup de temps. Voici ses dix mesures à prendre d'urgence pour ne pas tomber dans la confusion générale, parmi lesquelles baisser les impôts pour tous, actionner la planche à billets ou encore faire baisser l'euro au niveau du dollar. Un livre engagé, pédagogique mais aussi plein d'énergie pour éviter le chaos ».



→ Guérir la France, la thérapie de choc, par Marc Touati (222pages). Editions du Moment. Janvier 2015.

[http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/croissance-le-gouvernement-aurait-tort-de-crier-victoire-trop-vite\\_1679816.html](http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/croissance-le-gouvernement-aurait-tort-de-crier-victoire-trop-vite_1679816.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 13/05/2015)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mercredis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)